

# MAIRIE DE BERZY LE SEC

## CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la séance du 10 septembre 2014

Présidence de Monsieur Christian Deulceux

L'an deux mil quatorze et le mercredi dix septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu ordinaire de séance sous la présidence de Monsieur Christian Deulceux, Maire.

### Etaient présents:

Mms et Mrs , Massias Olivier, Georgelin Michel, Fourrier Baptiste, Guilliot Colette, Dubos Martine, Dumortier Jean-Michel, Gohier Philippe, .

**Absents excusés :** Séruzier Bernard, Vecten Gaëtan, Gladieux Laurent.

*A l'ouverture de la séance, le Maire propose au conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour ; à savoir :*

- CDDL
- DM 05-2014

*L'assemblée accepte que ces deux points soient rajoutés à l'ordre du jour de la présente séance.*

### 1/ Tracteur de la commune.

La demande d'aide de l'état au titre de la DETR et la subvention sollicité au titre de l'acquisition de matériel n'a pas été retenue pour cette année. Nous proposerons au programme DETR 2015.

La société Mecafor a affirmé à Monsieur le Maire que le tracteur choisi lors du précédant conseil nous était réservé. Il s'agit d'un tracteur Lamborghini d'une puissance de 35 cv équipé d'une cabine rigide pour la somme de 20 360 € hors-taxe soit 24 432 € TTC.

Compte tenu de l'urgence, notre dossier étant réputé complet, le Conseil Municipal charge le maire de signer le bon de commande.

### 2/ Emprunt

L'achat du nouveau tracteur engage la commune à contracter un emprunt. Monsieur le Maire a donc demandé au Crédit agricole de nous transmettre plusieurs propositions de financement :

Montant du prêt en Euros	20 000,00	20 000,00	20 000,00
durée en années	3	4	5
Échéances / an	1	1	1
Nombre d'échéances	3	4	5
TAUX CLIENT *	1,30%	1,40%	1,60%
Frais de dossier	Néant	Néant	Néant
Echéances en Euros	6 840,75	5 176,22	4 194,03
Coût total des intérêts en Euros	522,24	704,87	970,16

Montant du prêt en Euros	13 000,00	13 000,00	13 000,00
durée en années	3	4	5
Échéances / an	4	4	4
Nombre d'échéances	12	16	20
TAUX CLIENT *	1,30%	1,40%	1,60%
Frais de dossier	Néant	Néant	Néant
Echéances en Euros	1 106,35	836,88	677,65
Coût total des intérêts en Euros	276,26	390,13	552,90

Montant du prêt en Euros	16 000,00	16 000,00	16 000,00
durée en années	3	4	5
Échéances / an	1	1	1
Nombre d'échéances	3	4	5
TAUX CLIENT *	1,30%	1,40%	1,60%
Frais de dossier	Néant	Néant	Néant
Echéances en Euros	5 472,59	4 140,97	3 355,23
Coût total des intérêts en Euros	4 17,79	563,89	776,13

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir le prêt s'élevant à 16 000 € sur une durée de 3 ans.

3/ DM 04-2014

Sur proposition du maire et afin de verser le solde de participation pour l'année 2014 au syndicat scolaire de Chaudun, une décision modificative est nécessaire ; elle se décompose comme suit :

**Réduction de crédits :**

•Chapitre 11 Article 60621 COMBUSTIBLES: - 2 000 €  
Ancienne situation : 8 000 € Nouvelle situation : 6 000 €

•Chapitre 11 Article 61522 BATIMENTS -6000 €  
Ancienne situation : 9 000 € Nouvelle situation : 3 000 €

•Chapitre 11 Article 6232 FÊTES ET CEREMONIES -2 000 €  
Ancienne situation : 6 000 € Nouvelle situation : 4 000 €

**Ajout de crédits :**

Chapitre 65 Article 6554 CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGR: + 10 000 €  
Ancienne situation : 25 000 € nouvelle situation 35 000 €

Le Conseil Municipal après exposé du Maire décide les modifications de crédits tels que présentées.

#### 4/ DM 05-2014

Sur proposition du maire et afin de verser les rémunérations de personnel , une décision modificative est nécessaire ; elle se décompose comme suit :

#### Réduction de crédits :

Chapitre 022 : -500 €  
Ancienne situation : 1 000 €      Nouvelle situation : 500 €

#### Ajout de crédits :

Chapitre 012 : + 500 €  
Ancienne situation : 50 300 €      nouvelle situation : 50 800 €

Le Conseil Municipal après exposé du Maire décide les modifications de crédits tels que présentées.

#### 5/ CDDL

Le Contrat Départemental de Développement Local, propose de se positionner sur le prochain programme triennal. Il s'agit pour la commune de soumettre les projets sur les trois années à venir, pour une demande de subvention Départementale. Monsieur le maire souhaite proposer au prochain programme deux projets :

- La réfection totale en plusieurs tranches de l'église
- La remise aux normes du logement Communal

Sur proposition du maire le conseil Municipal décide et accepte à l'unanimité que ces deux-projets soient présentés au CDDL.

#### 6/ Règlement intérieur.

Monsieur le maire propose à l'assemblée qu'un règlement intérieur soit adopté pour l'ensemble du personnel de la Mairie de Berzy le Sec.

Après lecture du dit règlement et en accord avec tous les articles proposés, le Conseil Municipal adopte à compter du 10 septembre 2014 le règlement intérieur de la collectivité de Berzy le Sec.

Un exemplaire sera transmis à chacun des membres du personnel, ainsi qu'au CTP du Centre de Gestion de Chauny et un dernier sera affiché en mairie.

#### 7/ Questions diverses :

- Suite à l'entretien de Monsieur DAUBRESSE, concernant la réparation de son mur et après examen du dossier le Conseil émet un avis défavorable et donne une fin de non recevoir à ce dossier.

➤ Monsieur le maire propose de créer des fiches de postes pour chaque agent de la collectivité. Il s'agit d'un outil décrivant l'environnement de travail et les missions confiées aux agents. Il permet une évaluation des compétences lors du travail quotidien , de délimiter le champ d'action et de recenser les compétences techniques nécessaires à l'exercice de l'emploi.

Après exposé du maire, le conseil émet un avis favorable à la création des fiches de poste.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt deux heures.

*Le présent extrait est affiché à la porte de la mairie en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.*

**Fait à BERZY LE SEC, le 16 septembre 2014**

**Le Maire,  Deulceux.**

